COMMUNE DE THIÉFOSSE

CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 14 octobre 2025 à 20 h 00

Secrétaire de séance : *Mme Chantal VAXELAIRE*
Présents : *Tous, sauf*
Absents excusés : M. Jean-Claude MOREL (décédé), Mme Martine VOINSON, Mme Audrey CALDERA, M Geoffrey GRANDEMANGE, M Nicolas LEROY
Absents non excusés : M. Thomas BOURDIER
Pouvoirs : Mme Audrey CALDERA donne pouvoir à Mme Adeline NORROY
Mme Martine VOINSON donne pouvoir à M Stanislas HUMBERT
M Nicolas LEROY donne pouvoir à Mme Chantal VAXELAIRE

Après lecture des grands points du dernier compte-rendu de la réunion de Conseil par Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le compte-rendu.

FORET

➢ **Vente de bois en régie**

Monsieur le Maire cède la parole à M. Arnaud THOUVENIN, adjoint aux Forêts.
M. Arnaud THOUVENIN propose au Conseil Municipal de renouveler l'opération de coupe de bois en régie et de vente en bois façonnés en bord de route.
Le coût de l'exploitation est de 30 €/m3 + frais de suivi ONF, il est proposé un prix de vente pour bois de chauffage à 35 € le stère pour les habitants de la commune.

Suite à l'avis favorable de la commission des finances du 03 octobre 2025 et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de commercialiser l'opération de coupe de bois en régie en Bois Façonnés bord de route,
- ACCEPTE le devis proposé par l'ONF pour les travaux d'exploitations,
- FIXE le prix de vente à 35 € TTC le stère pour le bois de chauffage aux habitants de Thiéfosse,
- PRECISE que le reliquat de bois pourrait faire l'objet d'une vente en extérieur au tarifs ONF en vigueur,
- DECIDE d'inscrire les sommes au budget Forêt 2025,
- AUTORISE le Maire ou l'adjoint aux forêts à signer des devis et contrats relatifs à l'exploitation et à la vente des bois en bois façonnés.

FINANCES

Pour les points « Finances » M. le Maire cède la parole à Mme Adeline NORROY, adjointe aux finances.

➢ **Décision Modificative – Budget Général service « Foret »**

Madame Adeline NORROY fait part aux conseillers municipaux de la nécessité d'ouvrir des crédits en dépenses et en recettes de fonctionnement afin d'exploiter des bois en régie.
Il est nécessaire de prévoir les dépenses pour payer les factures d'abattage, de débardage et les frais ONF afférents pour un montant estimé à 7 000.00 € et de prévoir les recettes de la vente de ces bois pour un montant minimum estimé à 7 000.00 €.

Suite à l'avis favorable de la commission des finances du 03 octobre 2025 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE de modifier le budget comme suit :

- DF 622 : + 7 000 €
- RF 7022 : + 7 000 €

➢ **Réseau de chaleur : Autorisation de sollicitation d'avance des C2E et de Climaxion à L'Agence France Locale**

Afin d'assurer la trésorerie nécessaire aux avances de subventions et aux C2E (Certificats d'Economies d'Energie), il convient de solliciter l'AFL pour un emprunt relais d'un an.
Suite à l'avis favorable de la commission des finances du 03 octobre 2025 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE de solliciter l'AFL pour un 2ème emprunt relais pour un montant de 285 000 € au taux en vigueur correspondant à une avance partielle des subventions Climaxion et des C2E.

➢ **Participation au 30éme anniversaire du jumelage Thiéfosse/Saint-Méen**

Madame Adeline NORROY fait part aux conseillers municipaux qu'afin de permettre le déplacement des décors réalisés par les bénévoles à St Méen pour le 30ème anniversaire du jumelage, la commune est sollicitée pour la prise en charge de la moitié du transport, l'autre moitié étant réglée par la commune de St Méen.
Les frais sont estimés à 600€, la commune prendrait donc à sa charge la moitié du cout du transport.

Suite à l'avis favorable de la commission des finances du 03 octobre 2025 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE de participer au cout du transport à hauteur de 50% soit environ 300€ sous réserve de l'accord de la commune de Saint Méen.

➢ **Révision de loyer de l'Atelier à Pâtes**

Madame Adeline NORROY explique aux conseillers municipaux que la chaufferie communale a repris 18.76m² de la surface de l'Atelier à Pâtes. Il convient donc de réactualiser le loyer en conséquence et ce dès le mois d'octobre. Le bâtiment total fait 280m² - 18.76m² de chaufferie ce qui représente 6.7% de la surface et une nouvelle surface de 261.24m².
Le loyer actuel est de 412€.

Suite à l'avis favorable de la commission des finances du 03 octobre 2025 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant au bail révisant les surfaces louées,
- FIXE le loyer de l'Atelier à Pâtes à 384 € par mois à compter du 1er octobre 2025.

PERISCOLAIRE

➢ **Révision du quotient familial d'accès à la cantine à 1€**

Monsieur le Maire cède la parole à Mme Chantal VAXELAIRE, adjointe au périscolaire.
Les communes doivent adopter une tarification sociale comprenant au moins trois tranches tarifaires selon les revenus des familles, avec une tranche à 1 € maximum pour les familles dont le quotient familial (QF) est inférieur ou égal à 1 000 €.
Actuellement nos tarifs inclus les quotients familiaux jusqu'à 1200 €.
Afin de valider le renouvellement de la convention avec l'Agence de services et de paiement (ASP) pour le compte et au nom du Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, il convient de modifier le plafond de quotient familial ouvrant accès à la tarification à 1€ de la manière suivante :

Tranches de quotient	Repas	Accueil périscolaire au forfait sur la pause méridienne
Inférieur à 200	0.90 €	1.10 €
De 200 à **1000**	1.00 €	1.60 €
Supérieur à **1000**	3.50 €	2.10 €
Extérieur	5.00 €	

Suite à l'avis favorable de la commission des finances du 03 octobre 2025 et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE de modifier les tranches de quotients familiaux de facturation de la restauration scolaire comme mentionné ci-dessus à compter du 1er octobre 2025.

AUTORISATION

➢ **Autorisation de passage de rallyes**

Monsieur le Maire expose les demandes d'autorisation de passage du Rallye Vosges Grand Est, 12-14 juin 2026 ainsi que de la finale Coupe de France des Rallyes **15-16-17 octobre 2026**. Les Comités d'Organisations sollicitent l'autorisation de passer sur le territoire communal au niveau du Col de la Burotte.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le passage du Rallye Vosges Grand Est 2024 le 14 juin 2026 sur le territoire de la commune selon le tracé proposé.
- AUTORISE le passage de la finale Coupe de France des Rallyes 15-16-17 octobre 2026 sur le territoire de la commune selon le tracé proposé.
- PRECISE que cette autorisation sera revue chaque année, et que la municipalité souhaite être associée à la définition des parcours en amont.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Stanislas HUMBERT :

- Invite les conseillers aux cérémonies du 11 novembre 2025 qui se dérouleront à 10 heures à Thiéfosse, puis à 10h45 à Saulxures.
- Présente les remerciements de la Ligue contre le Cancer pour la mise à disposition de la salle polyvalente pour l'organisation de la marche rose le 12 octobre 2025.
- Informe le conseil de l'ouverture prochaine des toilettes publiques à partir du lundi 20 octobre.

La Commission « Bois- Forêts » se réunira le 31 octobre de 14h à 16h

Séance levée à 21 h 00 heures